

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 15 décembre 2014, à 20h20 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire  
M. Sébastien Houle, conseiller  
Mme Rita Deschênes, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
M. Robert Morais, conseiller  
M. Louis Frappier, conseiller

Est absente :

Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-réceptionniste, madame Odette Villemure est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- PIIA : 2440, avenue Principale
- 3- Demande de fermeture d'une partie de l'avenue Saint-Paul pour les fêtes du 150<sup>e</sup>
- 4- Demande d'utilisation du Centre Communautaire, patinoire et bâtisse des loisirs pour activité du 17 février 2015
- 5- Affaires nouvelles
- 6- Période de questions
- 7- Période de suggestions
- 8- Clôture de la séance

RÉS. 2014-12-381          ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

RÉS. 2014-12-382      PIIA : 2440, AVENUE PRINCIPALE

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le 2440, avenue Principale, soit de recommander l'agrandissement selon la résolution 2014-12-04 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 décembre 2014.

Adoptée

RÉS. 2014-12-383      FERMETURE TEMPORAIRE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-PAUL

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le Comité du 150<sup>e</sup> à fermer temporairement une partie de l'avenue Saint-Paul à la circulation automobile les 10, 11, 12 et 13 avril 2015 pour activités des fêtes du 150<sup>e</sup>.

Le comité devra informer la Sûreté du Québec ainsi que le centre d'appels 911 de cette fermeture.

Adoptée

RÉS. 2014-12-384      UTILISATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, BÂTISSE DES LOISIRS ET PATINOIRE POUR ACTIVITÉ DU 150E

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le Comité du 150<sup>e</sup> à utiliser le Centre Communautaire, la patinoire ainsi que la bâtisse des loisirs pour une activité prévue le 17 février 2015 dans le cadre des fêtes du 150<sup>e</sup>.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

RÉJEAN AUDET

- Monsieur le maire mentionne qu'il y aura une conférence de presse pour le 150<sup>e</sup> au Garage de la Culture mardi le 16 décembre à 10h30.
- Monsieur le maire remercie le comité de la Famille pour l'organisation de la fête de Noël.
- Monsieur le maire mentionne que la Maison du Citoyen sera ouverte exceptionnellement au public, lundi le 22 décembre, pour permettre aux gens de venir payer leurs taxes.

RITA DESCHÊNES

- Madame Deschênes mentionne qu'il y a eu une belle fête de Noël, le père Noël a remis des cadeaux. Il y avait des jus, chips et Dany le magicien était sur place, il a su amuser autant les adultes que les enfants.
- Madame Deschênes mentionne qu'une balade a été organisée pour les personnes âgées de la Résidence.

### CHARLINE PLANTE

- Madame Plante mentionne que la bibliothèque sera fermée entre Noël et le jour de l'an. La réouverture sera le 6 janvier 2015.

### SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle mentionne que la formation pour les premiers répondants devrait être en février prochain.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix-neuf personnes assistent à la réunion du conseil. Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Règlement a-t-il changé au C.C.U. concernant le 2440 avenue Principale?
- Subventions aux associations sont-elles toujours incluses au budget?

### PÉRIODE DE SUGGESTIONS

- Un citoyen remercie le conseil municipal pour ne pas avoir augmenté le taux de taxes municipales pour l'année 2015.

Monsieur le maire souhaite de Joyeuses Fêtes à toute la population.

### RÉS. 2014-12-385      CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20h35.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Odette Villemure  
Secrétaire-réceptionniste

---

Réjean Audet, maire